

Questions de lecteurs: comment bien choisir où l'on place ses FERR

EMMANUELLE GRIL

Samedi, 14 août 2021 00:00 MISE À JOUR Samedi, 14 août 2021 00:00

Question de Denis, un de nos lecteurs

J'ai 68 ans. J'ai déjà converti mes REER en FERR et j'ai commencé à les décaisser l'an dernier, au taux minimum selon mon âge afin d'étaler l'impôt dans le temps. Toutefois, mes FERR étant investis dans des CPG et les taux étant bas, seraitil préférable de les placer en fonds commun dans un placement de type équilibré ? Je dispose d'un fonds de pension à vie et indexé qui suffit à notre rythme de vie, auquel s'ajoutent RRQ et PSV. Mes cotisations CELI sont au maximum. Notre résidence principale est libre de toute hypothèque et nous n'avons aucune dette. Que me conseillez-vous ?

Ghislain Messier, planificateur financier et gestionnaire de portefeuille à la Financière Banque Nationale Gestion de patrimoine, note que vous semblez souhaiter prendre davantage de risques dans vos investissements. Or, la capacité à prendre du risque devrait être soigneusement analysée avant de modifier ses placements.

« Habituellement, plus on avance en âge et plus on réduit son niveau de risque pour la simple et bonne raison que l'on se rapproche du moment où l'on va décaisser ses avoirs. C'est une question d'horizon temporel. Avant même d'envisager un changement de stratégie, il me semble donc nécessaire de savoir pourquoi Denis souhaite prendre davantage de risque alors qu'il est à la retraite », commente Ghislain Messier.

Déterminer ses objectifs

En effet, vous semblez indiquer que vous bénéficiez d'un niveau de vie confortable avec vos rendements actuels, et vous aviez déjà une stratégie orientée vers les CPG. Il convient donc en premier lieu de savoir ce qui vous motive. Est-ce parce que vous souhaitez faire fructifier davantage vos placements afin de pouvoir laisser un héritage plus important à vos héritiers ? Ou bien considérez-vous que vos CPG ne rapportent pas suffisamment et vous aimeriez avoir le potentiel de bonifier les rendements en vous exposant à un risque supérieur ?

Quelles que soient vos raisons, ces différents éléments devraient être explorés pour bien saisir vos motivations et le niveau de risque que vous êtes prêt à tolérer. En effet, avec des fonds communs de placement, même équilibrés, vous devrez certainement subir des fluctuations au fil des années, ce qui pourrait engendrer du stress. Inversement, des produits équilibrés permettent de mieux se protéger de certains risques, la hausse de l'inflation par exemple.

« Il y a un aspect intangible important dans notre métier, il n'est pas seulement question de chiffres et de rendements, il y a aussi un volet psychologique », constate le planificateur financier. Il vous recommande donc de consulter un professionnel qui pourra creuser ces différents aspects avec vous, afin de prendre la décision la plus appropriée.

Vous avez des questions ? Écrivez-moi à emmanuelle.gril@quebecormedia.com.

0 commentaires	Trier par	Les plus anciens
Ce fil est fermé		
nlugin Commentaires Facebook		